

Procès-verbal de la réunion du Bureau du PETR de la Bande Rhénane Nord **Séance du 26 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six novembre à dix-sept heures trente, le Bureau du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de la Vice-présidente Christiane HUSSON par suppléance pour le Président empêché.

Membres présents : Hubert HOFFMANN, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Serge SCHAEFFER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ

Membres excusés : Bernard HENTSCH, Michel LORENTZ et Camille SCHEYDECKER

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

La 1^{ère} Vice-présidente, Christiane HUSSON, pour le Président empêché, préside la séance par suppléance. Elle salue les membres du Bureau présents et excuse les membres absents

Avant de démarrer la réunion et en hommage à la mémoire de Raymond RIEDINGER, maire de Sessenheim, délégué communautaire et vice-président au sein du PETR, décédé subitement le 10 novembre dernier, Christiane HUSSON invite les membres présents à observer une minute de silence, tout en adressant une pensée et un bon rétablissement au Président Denis HOMMEL.

Les points à l'ordre du jour sont rappelés à savoir :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2025
3. Préparation du débat d'orientation budgétaire
4. Révision du SCoT – vers l'approbation
5. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Ce point fait l'objet d'une délibération. Christiane HUSSON demande s'il y a une ou un volontaire. Si ce n'est pas le cas, elle propose de désigner M. Serge SCHAEFFER comme secrétaire de séance.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le Bureau, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE Serge SCHAEFFER secrétaire de séance
--

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 04/11/2025

Ce point fait l'objet d'une délibération.

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 04 novembre 2025 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance. Cette séance a permis notamment, de faire un point d'avancement sur la révision du SCoT et sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 septembre au 20 novembre, de donner un avis de la révision partielle Energie solaire du Plan Régional Mittlerer Oberrhein et d'échanger de la rencontre entre le Président de la Région Grand Est et les élus des PETR à Metz le 22 octobre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOpte le procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 novembre 2025.
--

3. Préparation du débat d'orientation budgétaire

La 1^{ère} Vice-présidente rappelle que le pôle d'équilibre territorial et rural est un établissement public soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.

Elle propose aux membres du Bureau d'en débattre en comité syndical du 10 décembre 2026 sur la base suivante : pour 2026, le budget primitif pourrait être établi dans la continuité de celui de 2025 quant aux dépenses et aux recettes.

Pour les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses prévisionnelles qui concernent les frais de gestion courante du SCoT seraient maintenues. Elles couvrent les dépenses liées à la maintenance du site internet et l'hébergement Openmac, les assurances et la protection juridique, les déplacements, les adhésions (Fédération des SCoT, Association Nationale des Pays, Atip, Adeus), les frais de gestion de structure (loyer et charges locatives).

Pour le poste de dépense des charges de personnel, on a aujourd'hui 0.14 Equivalent Temps Plein – Sylvie Gregorutti. pour la direction et les autres services supports de la Communauté de communes par refacturation sur la base d'un décompte en nombre d'heures. Une spécificité : ce poste intégrera en 2026 des charges du commissaire enquêteur (10 000 -11 000 €).

Seraient également maintenues les charges de gestion courante à hauteur de 84 500 € concernent les indemnités des élus et le versement à Oktave équivalent à 2025.

Pour les recettes de fonctionnement

Pour ce qui concerne la cotisation de base pour le fonctionnement du PETR par les deux Communautés de communes, la cotisation de base à 1.316 € par habitant pourrait être maintenue ; la répartition se ferait au prorata de la population légale totale (données Insee au 1er janvier 2026) conformément aux statuts.

Pour la contribution complémentaire au financement des actions du PETR : conformément à l'article L5741-2 II du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément au projet de territoire adopté le 23 janvier 2020, une convention territoriale a été adoptée en 2022 pour préciser les conditions ainsi que les modalités de mise en œuvre et de financement du programme d'actions supplémentaires pour la période 2022 – 2026 réalisées par le PETR pour le compte des deux Communautés de communes membres. Cette contribution a été rendue nécessaire pour permettre notamment le déploiement à 1 ETP du service SARE et le conventionnement avec Oktave. En 2026, dernière année de la convention et du mandat, l'appel à contribution des deux EPCi est en baisse (en raison de la fin de la mission Alter Alsace Energie et du volet AEC – Plan Climat) et représente près de 45 187 € (contre 60 287 € en 2025).

Au total, les contributions des deux Communautés de communes sont donc estimées à près de 111 000 € en baisse par rapport à 2025).

Au total, les subventions sont estimées avec précaution à près de 40 000 € en 2026 comme en 2025.

En matière d'investissement, en 2026, le PETR de la Bande Rhénane Nord solde les restes à réaliser sur l'opération « SCoT – Plan climat » sur le programme d'études engagé avec les bureaux VE2A, AID et Atelier des territoires. Il s'est inscrit dans un plan prévisionnel d'investissement sur la période 2022 – 2026 jusqu'à ce que le SCoT révisé soit exécutoire.

En conclusion, la situation du PETR est saine. Le travail de la révision du SCoT – Plan Climat se termine sans avenant, sans emprunt, et sans assistance à maîtrise d'ouvrage.

4. Révision du SCoT – Point sur l'approbation

A la suite de la réunion du bureau du 4 novembre dernier, le mémoire en réponse au commissaire enquêteur a été envoyé avec les lignes vues le 4 novembre. Le dossier du SCoT-AEC arrêté le 2 avril est donc en cours de modification pour tenir compte des observations formulées lors de l'enquête publique et des observations formulées par les PPA.

Le commissaire enquêteur a conclu à un AVIS FAVORABLE au projet de SCoT révisé avec les recommandations suivantes :

- 1) Renforcement et intensification des rythmes de trains, des Bus et modalités douces avec notamment un développement des liaisons cyclables et la reprise d'un service de bus régulier entre GAMBESHEIM – RHEINAU et SOUFFLENHEIM – RASTATT.

Il est proposé de retenir cette recommandation de la manière suivante : il est proposé d'ajouter que « P22. Soutenir les grands projets de transports et de mobilités régionaux/locaux » pour le développement de l'offre globale de mobilité sur le territoire (trains, bus, covoiturage, pistes cyclables), le SCoT s'engage à soutenir les projets ambitieux de décarbonation du territoire et transformation des mobilités : les orientations du SCoT s'appuient sur le Schéma d'ensemble du SERM (Service Express Régional Métropolitain) en cours de préfiguration. Il s'agit d'un projet d'offre complète de services et mobilisant l'ensemble des capacités multimodales ; pour le déploiement du Schéma des Itinéraires cyclables structurants alsaciens portés par la Collectivité Européenne d'Alsace et le Schéma Régional, du Grand Est en cohérence avec les Schémas cyclo côté allemand, les réflexions actuelles autour du secteur de Beinheim et de Roppenheim de l'aménagement de l'axe RD504/B500 entre les réseaux autoroutiers français et allemand. » Le SCoT précisera également qu'il convient de permettre le maintien et l'amélioration par extension de la ligne 231 Soufflenheim-Seltz-Rastatt jusqu'à Haguenau et d'encourager la reprise d'un service de bus régulier entre Haguenau - Gambesheim – Rheinau. Cette proposition convient aux membres du bureau.

- 2) Inclure dans le DOO une définition d'objectifs chiffrés de réduction de la vacance, permettant de contrôler la production de logements neufs adaptée à l'évolution démographique et plus économe en consommation foncière.

Il est proposé de mettre en place un indicateur de suivi sur la vacance dans annexe 6 « outils de suivi du SCoT » page 8 « le taux de vacance et la qualification des locaux vacants en tant qu'indicateur de tendance ». Cette proposition convient aux membres du bureau.

- 3) Susciter la production de logements aidés dans les communes qui dans l'ensemble ne sont pas concernées par la loi SRU afin de permettre une politique de mixité propice à accueillir des ménages jeunes et modestes ou permettre l'hébergement de seniors,

Il est proposé d'ajouter dans annexe 6 « outils de suivi du SCoT » : « mise en place d'un groupe de réflexion et d'échange sous l'impulsion du PETR associant les maires, la CeA, des bailleurs et aménageurs, Action logement services (collecteur), ... ». Cette proposition convient aux membres du bureau.

La 1^{ère} Vice-présidente confirme que le dossier pourra être soumis à l'approbation du comité syndical le 10 décembre prochain et ainsi d'être rendu exécutoire d'ici février/mars 2026, le préfet pouvant encore nous demander des modifications avant caractère exécutoire.

5. Mandat spécial pour le déplacement d'un élu

En l'absence du Président empêché, Christiane Husson, 1^{ère} vice-présidente a été amenée à le représenter et à effectuer un déplacement à Metz le 22 octobre 2025 à l'hôtel de Région lors d'une rencontre des PETR en présence de Franck Leroy, Président de la Région Grand Est. Pour ce déplacement, elle a été accompagnée de la Directrice.

Il est également nécessaire de promouvoir le partenariat dans le cadre du nouveau dispositif qui vient d'être mis en place en 2025 par la Région en faveur des PETR.

Le Bureau syndical du PETR, à l'unanimité :

- **CONFERE** le caractère de mandat spécial au déplacement de Mme Christiane Husson le 22 octobre 2025 à l'hôtel de Région à Metz ;
- **DECIDE** de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial pour un montant de 62.60 € ;

6. Divers

Christiane Husson informe les membres du bureau de la situation administrative du président. Les membres du bureau demandent à l'unanimité que Christiane Husson, 1^{ère} vice-présidente en charge des affaires pour le président empêché continue à prendre les dispositions pour la poursuite du versement des indemnités du président.

La 1^{ère} Vice-présidente clôture la séance et remercie l'ensemble des présents pour la qualité de ces échanges et notamment Serge SCHAEFFER (et les services) pour leur implication constante en particulier sur la révision du SCoT et le Plan Climat.

Elle communique les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du 10 décembre :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 2 avril 2025
3. Décisions du Bureau relatives aux avis sur les documents d'urbanisme
4. Mandat spécial pour le déplacement d'un élu
5. Débat d'orientation budgétaire 2026
6. Approbation de la révision du SCoT Air Energie Climat de la Bande Rhénane Nord

Secrétaire de séance

Serge SCHAEFFER



Pour le Président empêché, par suppléance, la
1^{ère} Vice-présidente

Christiane HUSSON

